



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 16 juillet 2018

**N°144/07/2018 : EXTENSION DU CIMETIERE DU FAU SITUE ROUTE DU FAU -
ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE K2138 APPARTENANT A MME YVETTE
ROSSIGNOL**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 16 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 juillet 2018.

Etaient présents : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Nicole ROUSSEL, Angèle LOUCHARTE à Véronique LAGARRIGUE, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Arnaud GUITARD, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le cimetière du Fau, situé route du Fau ne dispose plus que de quelques concessions disponibles à la vente et va devoir être agrandi.

Ce cimetière jouxte un terrain qui a fait l'objet d'un classement en emplacement réservé n°37 au Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de permettre l'extension du cimetière.

La parcelle concernée, cadastrée K 2138, classée également en zone constructible au PLU, d'une superficie de 1 705 m², appartient à Madame ROSSIGNOL Yvette domiciliée 4 830 route de Vignarnaud à Montauban.

Les négociations engagées par la collectivité avec Madame ROSSIGNOL Yvette ont permis d'aboutir à un accord amiable, formalisé par promesse de vente moyennant un prix de 54 000,00 € frais de notaire en sus.

Il est précisé que cette opération n'a pas fait l'objet d'une consultation de France Domaine puisque le prix d'achat de ce terrain se situe en dessous du seuil réglementaire de consultation.

Une expertise hydrogéologique du terrain a été réalisée le 15 juin 2018 par le bureau d'étude de sols SOLINGEO par l'intermédiaire du prestataire ETEN ENVIRONNEMENT. Il résulte de cette dernière que les conditions géologiques sont compatibles avec un projet d'extension de cimetière qui fera par ailleurs, le moment venu l'objet d'une délibération spécifique.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter l'acquisition de la parcelle K 2138 d'une surface de 1 705 m² appartenant à Madame ROSSIGNOL Yvette au prix de 54 000 € frais de notaire en sus et ce afin de permettre la réalisation des travaux d'extension du cimetière du Fau, situé route du Fau,
- autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et notamment l'acte notarié,
- dire que les crédits sont prévus au budget de la ville de Montauban.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

19 JUIL. 2018

De sa publication et/ou notification le :

19 JUIL. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 juillet 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

